N°5

MAIRIE DE LAPALISSE 03120

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 003-210301388-20260914-OUVRAGESDART-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
10 SEPTEMBRE 2026

DATE D'AFFICHAGE
10 SEPTEMBRE 2026

L'an **deux mil vingt-six**
Le Quatorze Septembre à 19 heures 00
Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de
Madame CHERVIN Stéphanie, Maire
Étaient présents :
Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme BUJAN. Mme MERLE. M. BODIN. M. GANTHER. Mme GRIMAUD. M. CHERVIER. M. BOUTONNAT. Mme AUGIER. Mme BONNEFOY. Mme BOURDUCHE M. COUPERIER. M. TERRENOIRE. Mme COURSOL. Mme CHAPON-ROLLAT. M. MERCIER. M. HOARAU. Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : **23**
PRÉSENTS : **19**
VOTANTS : **22**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- M. BOUCHET, pouvoir à Mme BUJAN,
- M. FUMOUX, pouvoir à Mme CHERVIN,
- Mme RAQUIN, pouvoir à Mme CHAPON-ROLLAT.

Absente :

- Mme ROMEUF.

Monsieur Michaël MERCIER a été élu Secrétaire.

OBJET : SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE / OUVRAGES D'ART 2026.

Madame le Maire fait part à l'assemblée communale du projet de réhabilitation de la passerelle CTM.

Le programme est présenté aux Conseillers. Il s'élève à 87 434 € HT soit 104 920,8 € TTC.

Madame le Maire rappelle que cet investissement, destiné à l'amélioration de la sécurité routière et la protection des piétons , peut prétendre à une aide du Conseil Départemental de l'Allier qui a compétence pour répartir le produit des amendes de police en matière de sécurité routière.

Le Conseil Départemental pourrait financer ces dépenses à hauteur de 40 % soit 34 973,6 €.

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente, et après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme présenté ci-dessus, s'élevant à 87 434 € HT soit 104 920,8 € TTC,

.../...

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 003-210301388-20260914-OUVRAGESDART-DE

- d'autoriser Madame le Maire à déposer la demande de subvention provenant de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière, auprès du Conseil Départemental de l'Allier.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Stéphanie CHERVIN,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 28 SEP. 2026

Publié
le : 15 SEP. 2026

Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,